



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de lutte contre l'alcoolisme

Question écrite n° 88006

Texte de la question

M. Gérard Bapt attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les crédits formation alloués aux associations qui oeuvrent dans le champ de l'aide et de l'accompagnement aux personnes en difficulté avec l'alcool avec le volet « prévention » que ce domaine comporte. Les associations d'envergure nationale font état d'un crédit correspondant à 0,70 euro par an et par personne destiné à la formation des bénévoles travaillant au quotidien auprès de publics dont les problématiques nécessitent un minimum de formation. Il souhaiterait en conséquence savoir quelle est la réalité de la disponibilité financière réservée à ce titre et s'il envisage une revalorisation adéquate dans les meilleurs délais, sachant l'ampleur des besoins tant de prise en charge que de prévention.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Bapt](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88006

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2348